

# COMPTE-RENDU de REUNION

## du CONSEIL MUNICIPAL du 14 NOVEMBRE 2016

Étaient présents :

Le Maire René SCHULLER, Monsieur Denis LESAIN 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Etienne HERISSANT 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Aurélie BILLAUDEL, Monsieur Philippe BERGER, Madame Nathalie DUCROS, Madame Kavita MORILLON, Monsieur Alain MOUTON, Monsieur Jean-Pierre PARJOIE, Monsieur Sébastien ROBIN Madame Catherine SAUFFRIGNON, Madame Denise VINCENT, Monsieur David VERT

Absent excusé : Monsieur Ludovic PIGAULT, Madame Françoise DROUIN

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur David VERT

ORDRE DU JOUR :

1) Décision modificative

Annulation de la délibération n°37/2016 du 19 septembre 2016

Vote d'une délibération modificative sans incidence financière :

| Compte       | Objet  | Dépenses          | Recettes          |
|--------------|--|-------------------|-------------------|
| 2031         | Aménagement de rues ; ruelles Crépion, ruelle des Noues, ruelle Chenevriev et rue Nicolas Appert |                   | 8 731,42€         |
| 2031         | Etude du PAVE  |                   | 3 356,00€         |
| 2031         | Frais de géomètre  |                   | 897,00€           |
| 2031         | Etude cadastré de la Voie Priée  |                   | 750€              |
| 2033         | Frais de publication   |                   | 372,97€           |
| 2151         | Aménagement de rues ; ruelles Crépion, ruelle des Noues, ruelle Chenevriev et rue Nicolas Appert | 8 731,42€         |                   |
| 2151         | Etude du PAVE  | 3 356,00€         |                   |
| 2151         | Frais de géomètre  | 897,00€           |                   |
| 2151         | Etude cadastré de la Voie Priée  | 750€              |                   |
| 2151         | Frais de publication   | 372,97€           |                   |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>14 107,39€</b> | <b>14 107,39€</b> |

2) Affectation des résultats

Délibération complémentaire à la délibération n°17/2016 du 19 avril 2016 et décision modificative du BP 2016.

Affectation en réserve c/1068 : 89 948,52 €

3) CDG médecine

Le Maire informe le Conseil que la commune bénéficie d'une assurance statutaire pour les employés communaux, en cas de maladie, accident du travail etc.... contractée auprès de la CNP par le biais du Centre de Gestion de la Marne. Le contrat auprès de la CNP arrive à échéance, il convient de mandater le Centre de Gestion afin de mettre les compagnies d'assurance en concurrence. Le Conseil donne son accord.

#### 4) Communauté de Communes modification des statuts

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole va intégrer au 1<sup>er</sup> janvier les communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle, les statuts doivent être modifiés en conséquence en particulier en ce qui concerne la gouvernance de l'EPCI :

##### **I. Compétences obligatoires**

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; charte de Pays ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17](#) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

##### **II. Compétences optionnelles**

###### **5° Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire les dispositifs de contractualisation ou d'accompagnement de procédures d'aménagement visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;

Sont d'intérêt communautaire les actions menées sur le territoire qui contribuent à améliorer les conditions d'accueil des habitants : réflexion pour assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

###### **6° Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires.

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des équipements scolaires et les équipements utilisés exclusivement à des fins périscolaires.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels.

Sont d'intérêt communautaire les bibliothèques ouvertes au public.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs.

Sont d'intérêt communautaire les gymnases et les terrains de tennis couverts.

###### **7° Action sociale d'intérêt communautaire**

Constitution d'un centre intercommunal d'action sociale.

Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie.

Création, gestion et entretien d'une Maison de Santé.

Service des accueils des enfants de moins de 6 ans.

Création et gestion de relais assistantes maternelles.

Equipements et actions d'animation d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse.

Sont d'intérêt communautaire la mise en place et la gestion d'animateurs jeunesse chargés de la coordination et de la gestion des actions d'animation en faveur de la jeunesse des communes membres de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire la contractualisation et l'accompagnement d'actions dans le domaine de la jeunesse.

###### **8° Eau**

Création, gestion entretien des moyens de production, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable.

###### **9° Assainissement**

Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Création, gestion et entretien des ouvrages d'assainissement collectif.

##### **III. Compétences facultatives**

10° Investissement, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires : cantine, garderie et études surveillées

11° Transports scolaires de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; transports scolaires en tant qu'organisateur de second rang et transports périscolaires

12° Développement numérique et déploiement de l'Internet à Haut Débit et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

13° Création et aménagement des itinéraires de randonnée

Sont d'intérêt communautaire les chemins et sentiers de randonnées situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de randonnées ; les vélo-routes et voies vertes reliant entre eux différentes communes de la communauté. L'ornement et la signalétique implantés sur ces itinéraires sont reconnus d'intérêt communautaire.

14° Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes

Sont d'intérêt communautaire le soutien, la participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement ou menant des actions intéressant plusieurs communes membres de la communauté de communes.

15° Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire

Création et gestion de réserves foncières situées sur le territoire de la Communauté de communes permettant la création de nouvelles zones et équipements reconnus d'intérêt communautaire.

16° Cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

17° Démoustication

Le Conseil donne son accord.

#### 5) Proposition de modification nombre de conseillers communautaires

Le Maire informe le Conseil que suite à l'intégration des communes de Courtisol, Poix et Sommes-Vesles le nombre de conseillers communautaires doit être modifié. Le nombre total de conseiller pour la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est de 50. Avec l'intégration des trois nouvelles certaines communes verront leur nombre de conseillers diminué alors que ceux-ci sont déjà en place au sein du Conseil Communautaire. Il est proposé de garder les conseillers en place et de diminuer le nombre de conseillers des trois nouvelles communes celles-ci étant favorable. Le nombre de conseillers serait réparti ainsi :

| <b>Commune</b>       | <b>Population municipale 2016</b> | <b>Nombre de sièges</b> |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Breuvry-sur-Coole    | 215                               | 1                       |
| Cernon               | 130                               | 1                       |
| Cheppes-la-Prairie   | 174                               | 1                       |
| Chepy                | 426                               | 2                       |
| Coupetz              | 77                                | 1                       |
| Coupéville           | 189                               | 1                       |
| Courtisols           | 2 472                             | 9                       |
| Dampierre-sur-Moivre | 113                               | 1                       |
| Ecury-sur-Coole      | 470                               | 2                       |
| Faux-Vésigneul       | 243                               | 1                       |
| Francheville         | 218                               | 1                       |
| Le Fresne            | 71                                | 1                       |
| Mairy-sur-Marne      | 554                               | 3                       |
| Marson               | 296                               | 2                       |

|                         |              |           |
|-------------------------|--------------|-----------|
| Moivre                  | 53           | 1         |
| Nuisement-sur-Coole     | 337          | 2         |
| Omey                    | 225          | 1         |
| Poix                    | 76           | 1         |
| Pogny                   | 914          | 4         |
| Saint-Germain-la-Ville  | 642          | 3         |
| Saint-Jean-sur-Moivre   | 202          | 1         |
| Saint-Martin-aux-Champs | 92           | 1         |
| Saint-Quentin-sur-Coole | 73           | 1         |
| Sogny-aux-Moulins       | 121          | 1         |
| Somme-Vesle             | 424          | 2         |
| Togny-aux-Boeufs        | 131          | 1         |
| Vésigneul-sur-Marne     | 249          | 2         |
| Vitry-la-Ville          | 359          | 2         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>9 546</b> | <b>50</b> |

Le Conseil donne son accord à cette proposition.

6) RIFSEEP

Le Maire informe le Conseil de la mise en place du nouveau système de prime, une proposition doit être soumise à l'avis de la CAP du Centre de Gestion. Le Maire propose de rester sur la même base que les primes actuelles. Accord du Conseil

7) Eoliennes

Plusieurs entreprises ont pris contact avec la commune pour proposer la création d'un champ éolien. La question est posée de savoir s'il existe un danger pour la santé des habitants ? Philippe BERGER présentera les études réalisées en ce domaine.

8) Point travaux

Sacristie : travaux à effectuer : chaînage des murs et remplacement de la toiture  
Salle des fêtes : modification du projet de l'architecte, création de WC mixtes qui permettent la suppression d'un sanitaire handicapé sur les deux proposés.

9) Point CCMC

Assainissement : des nouvelles subventions vont être débloquées en 2017.  
Maison de santé ; livraison prévu fin février début mars. Une diététicienne vient de signé pour son installation.  
Retard dans la réalisation du gymnase.

10) Travaux rue de Marne et Grande rue

Suite à l'effacement des réseaux, les trottoirs ont subi plus de dégâts que prévu, ce qui entraine un surcoût, le SIEM en prendra une partie à sa charge.

11) Panneaux cartes postales

Il est proposé d'installer de nouveaux panneaux sur la balade fleurie et dans le village, le choix des nouvelles cartes sera fait au prochain conseil. Des commentaires explicatifs pourront être ajoutés.

12) Carte d'identité

Les cartes d'identité seront bientôt traitées comme les passeports par un terminal biométrique, les communes ne seront plus en mesure de traiter les dossiers des habitants.

13) Pompiers

Une invitation pour une réunion d'information présentée par le commandant GUYOT du SDIS a été distribuée afin de tenter de recruter des nouveaux volontaires. Il sera proposé la création d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal entre les communes de Chepy, Mairy-sur-Marne, Saint-Germain et Vesigneul.

14) Voirie

Une demande a été formulée pour la pose d'un nouveau passage piéton devant la boulangerie. La protection au sol des jeux est glissante, elle sera nettoyée.

Fin du Conseil à 22h15

Le Maire

Le secrétaire de séance

R. SCHULLER

D. VERT